

LE P'TIT CURIEUX

MARS 2024

Brèves
News

FERMETURE DES SERVICES PUBLICS

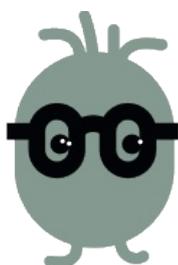
La mairie sera fermée du **12 au 17 août 2024 inclus**.

L'agence postale le sera du **6 au 17 août inclus**.

MÉDIATHÈQUE

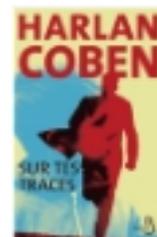
Depuis plusieurs années, la médiathèque est ouverte du **mardi au samedi de 8 h 30 à 11 h 45**.

A compter de janvier 2024, une plage supplémentaire est mise en place **les mardis soirs de 16 h 30 à 18 h 00**.



Vous aimez lire, n'hésitez pas à venir découvrir les livres que nous mettons à votre disposition gratuitement.

Le choix est important et renouvelé très régulièrement sur proposition des agents et bénévoles chargés de la gestion de la médiathèque mais également des lecteurs.



Cette démarche nous permet de rester au plus près des attentes de notre public et, parallèlement, de suivre l'actualité concernant les dernières publications.



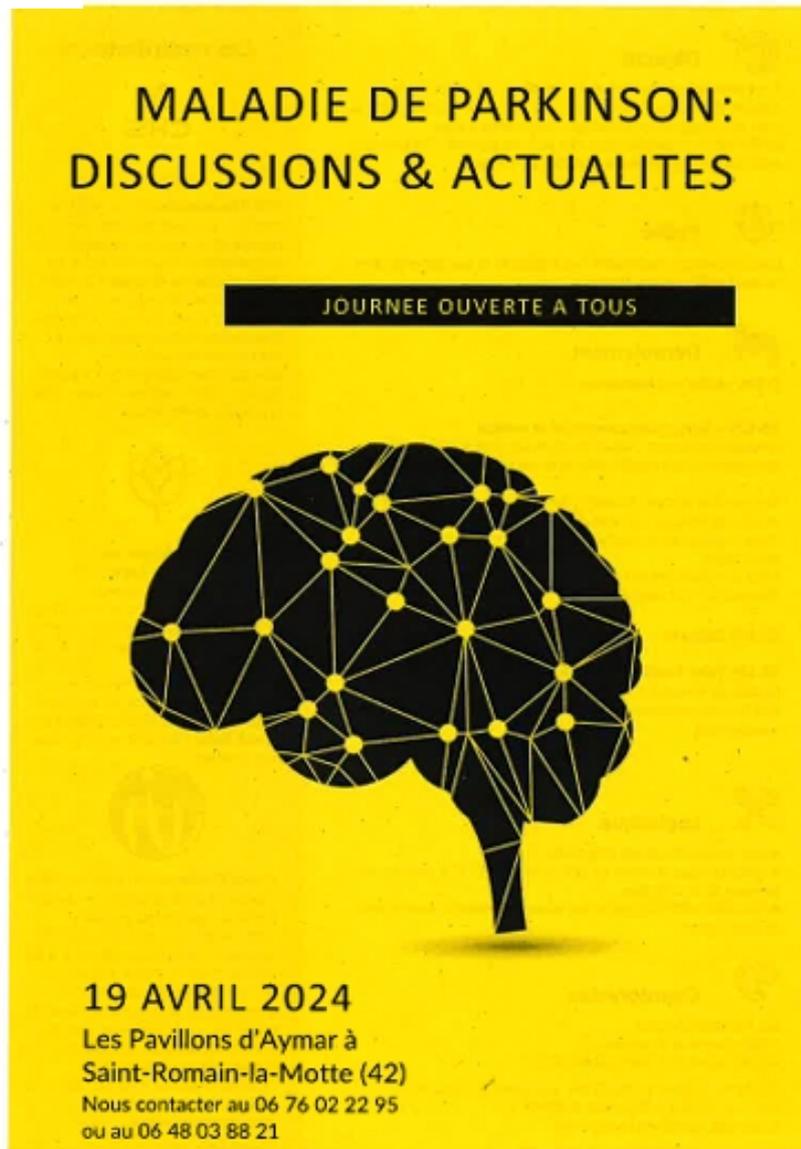
République Française - Département de la Loire - Arrondissement de Roanne
MAIRIE DE SAINT ROMAIN LA MOTTE 42640

358, rue de Trebande Tél. 04-77-64-50-43 Fax 04-77-64-58-14
site Web www.stromain.fr Mail : secretariat@stromainlamotte.fr

MARPA

Les travaux avancent. La commission recrutement a établi une fiche de poste pour le ou la responsable de cette résidence. L'offre de poste sera disponible à partir du **lundi 15 avril 2024**.

CONFERENCE - DEBAT



L'objectif est de proposer une synthèse des dernières actualités sur la maladie de Parkinson selon trois axes :

- . pratique sportive dans la prise en charge de la pathologie
- . traitements à visée modificative et curative (état des lieux du pipeline clinique)
- . et enfin un symposium sur la maladie elle-même.

Les conférences s'adressent aux soignants et aux patients, ainsi qu'aux familles de ces derniers.

L'inscription est obligatoire et gratuite.

INFOS ROANNAIS AGGLOMERATION

En cas de jours fériés, Roannais Agglomération a décidé de reporter la collecte des déchets ménagers au lendemain pour apporter un meilleur service aux habitants et pour éviter tous débordements de bacs.

Les premiers jours fériés de l'année, à venir, sont les suivants : mercredi 1er mai et lundi 20 mai. Les collectes prévues à ces dates et tous les jours suivants de la semaine sont toutes décalées d'une journée, jusqu'à la collecte du vendredi qui est reportée au samedi.



Exemples :

Le mercredi 1er mai : la collecte sera reportée au jeudi 2 mai et ainsi de suite jusqu'au samedi.

Cette année, 2 jours fériés se suivent : le mercredi 8 et le jeudi 9 mai.



A titre exceptionnel, pour ces 2 jours fériés, nous vous informons que la collecte ne sera pas reportée. En somme, les usagers seront collectés de manière habituelle.



Pour ceux qui n'ont pas de composteur chez eux, la collecte des biodéchets sera prochainement mise en place sur la commune.

ACCES EN DECHETERIES

Nous vous rappelons que Roannais Agglomération met en place un contrôle pour accéder à ses 4 déchèteries.

Les particuliers habitant l'une des 40 communes de Roannais Agglomération pourront accéder à ces déchèteries gratuitement en présentant un **QR code ou un badge d'accès**.

Il vous appartient d'en faire la demande rapidement :

. **pour le QR code** : sur le portail icitoyen en complétant la rubrique "je gère mon accès aux déchèteries"

. **pour le badge d'accès** : en remplissant les formulaires papier mis à disposition en mairie et en les retournant à l'aide de l'enveloppe T qui vous sera remise en même temps.

La copie d'un justificatif de domicile est à joindre à votre demande qu'elle soit fait par internet ou par écrit.



Nous vous rappelons qu'ORANGE, propriétaire du réseau cuivre, va le fermer progressivement.

A compter du 1er janvier 2026, **l'installation de la fibre optique sera payante et donc à votre charge.**

N'attendez pas pour profiter du dispositif de pré-raccordement du réseau THD42.

Pour en savoir plus, contactez la cellule usagers du réseau THD42 au 04 77 430 855.



Délais moyens d'obtention des CNI et des passeports

Mardi 2 avril 2024, traitement par les Centres d'expertise et de ressources titres CNI-passeports de la Loire et de la Haute-Loire des dossiers déposés en mairie les **20 et 21 mars 2024**

Le délai moyen de mise à disposition des titres en mairie est de

- 16 jours pour les CNI et
- 16 jours pour les passeports

Il se décompose ainsi :

- délai d'instruction CERT : 9 jours pour les CNI et les passeports.
- délai de moyen de fabrication, de colisage et de transport : 7 jours pour les CNI et les passeports

Ce délai ne s'applique pas aux dossiers qui se révèlent incomplets ou qui nécessitent des vérifications complémentaires.

MISES EN GARDE :

Ces délais n'ont pas de caractère contractuel ; ils sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'administration. Dans le contexte actuel ils sont susceptibles d'évoluer.

Aussi, avant d'acheter votre voyage, il vous est conseillé de tenir compte des délais incompressibles d'instruction, de fabrication et de livraison du titre.

Avant la préparation d'un voyage et avant d'engager des frais, vous devez impérativement être en possession d'un passeport (ou d'une carte nationale d'identité pour certaines destinations* en cours de validité).

***Le site du Ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr : conseils aux voyageurs) est à votre disposition pour toute information relative aux documents de voyage.**



La mairie de St-Romain-la-Motte n'est pas équipée pour gérer les demandes de pièces d'identité, s'adresser à Roanne - Riorges - Le Coteau - Renaison ou Charlieu.